



Diane Patrimoine

Bonjour à tous,

En ces temps perturbés, un point sur la situation économique mondiale s'avère nécessaire et peut nous amener à prendre un certain nombre de décisions d'investissement d'un point de vue patrimonial. De plus, la fin d'année approchant, il est temps de prendre de bonnes résolutions et de ne pas oublier la date couperet du 31/12 sur certains aspects fiscaux. Il faut donc s'en occuper dès maintenant ...

I) Situation économique

Après une période difficile débutée en mars 2020 sous l'effet de la pandémie mondiale de Covid-19, l'économie française avait chuté de 8,3% (6,6% en zone Euro) avant de se reprendre en 2021 avec 7% (5,2% en zone Euro). Cette reprise qui devait se poursuivre a été stoppée nette depuis le début de la guerre en Ukraine avec ses conséquences sur les prix et l'approvisionnement des matières premières et de première nécessité.

Cela a pour conséquences auprès des entreprises de subir des contraintes d'offres dues aux approvisionnements principalement dans le secteur automobile et des machines industrielles avec également un coût du transport maritime très élevé même si on commence à voir une baisse (indice Harpex). On peut s'attendre à une baisse plus forte de cet indice quand la Chine s'ouvrira de nouveau au reste du monde, probablement après le congrès quinquennal du Parti Communiste en Chine en fin de ce mois.

Les entreprises sont donc obligées de répercuter ces coûts sur leurs prix de vente et font face également à des difficultés de recrutement (bâtiment, services) même si cela est structurel malgré une hausse des démissions dues à une plus grande rotation. On note également une hausse des défaillances à cause de la fin du « quoi qu'il en coûte » et le moral des ménages est à un plus bas historique dû à l'inquiétude du niveau de vie.

On observe donc un mouvement de désépargne pour faire face principalement à l'inflation. Les prévisions économiques indiquent une croissance nulle au 2nd semestre pour un objectif annuel de 2,6%. Allons-nous donc probablement rentrer en stagflation, mouvement conjugué d'inflation et de croissance nulle ou négative. Le risque de récession est probable en 2023 avec des prévisions entre -0.8 et +0.5 selon principalement les prix de l'énergie.

L'inflation de 10% actuellement en Europe n'est que de 6,2% en France en raison du bouclier tarifaire sur l'énergie et des primes à la pompe. Cette inflation en zone Euro est essentiellement importée par les prix de l'alimentation et de l'énergie (avec un effet Dollar important depuis 2021). En revanche aux USA, l'inflation est due à la demande et c'est qui a poussé la réserve fédérale américaine à monter les taux rapidement et fortement. Les conséquences de l'inflation sont :

- une baisse du pouvoir d'achat
- une baisse du rendement net d'épargne
- une hausse des prix auto-entretenu
- favorable aux débiteurs

Quid de la boucle prix-salaire ? Aux USA cela est établi mais pas encore perceptible en France. On se souviendra de cette problématique dans les années 80 qui a eu des effets néfastes mais nous ne sommes heureusement pas dans la même configuration. Les hausses de taux

américaines (pour arriver à 4%) ont donc pour but de faire entrer le pays en récession avec un objectif de taux de chômage à 5% afin de casser cette spirale inflationniste. En Europe, nous en sommes à une hausse de 1,25% après des années de taux 0, ce qui peut poser un problème de remboursement de la dette des pays fortement endettés dont la France à 2900 Mds ou 115% du PIB. En 2022, 300 Mds seront à refinancer avec un cout bien plus important.

II) Impact sur les marchés financiers et autres investissements.

Cet environnement économique a donc conduit depuis le début de la guerre en Ukraine à une forte correction sur les marchés financiers que ce soit sur les actions ou les obligations, phénomène plutôt rare dans ce dernier marché. En effet, lors des dernières grandes crises, les obligations des états souverains étaient perçues comme des valeurs refuges. La hausse des taux violente a provoqué une baisse historique sur ce dernier marché, correction que l'on n'avait pas vu depuis plus de 100 ans.

Même l'or a perdu jusqu'à 20% par rapport à début mars.

Sur les marchés actions, les valeurs technologiques ont le plus souffert et ont subi leur pire baisse depuis que ce segment existe, tout cela étant explicable par des multiples de valorisation exagérés. Le CAC40 est monté au plus haut à 7384 le 5 janvier et a réellement commencé à chuter en février pour descendre jusqu'à 5628 le 29 septembre, toujours 2000 points plus haut que le plus bas lors de la crise sanitaire le 19 mars 2020.

Le seul marché qui n'a (encore ?) pas corrigé est celui de l'immobilier physique, les foncières cotées ayant suivi le marché des actions. Cela risque de ne pas durer si la récession s'installe et que des mauvaises nouvelles arrivent sur l'emploi.

A part quelques actifs (actions value ou taux) libellés en USD qui a gagné 25% depuis mai 2021, tout est donc en baisse plus ou moins forte.

Historiquement en France sur une période de 40 ans (1981-2021), les actions françaises ont rapporté 14,7% (TRI) par an devant les foncières cotées (12,6%) puis le logement à Paris (10,7%). Viennent ensuite les SCPI de bureaux (8,7%) puis les emprunts d'état (8,2%) et les fonds en euros de l'assurance-vie (6,7%).

Sur des périodes plus courtes, l'immobilier ressort gagnant et il est surtout moins volatile, suivi de près par les actions.

Enfin, nous mentionnerons la montée des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) ou ISR (Investissement Socialement responsable) qui prennent une part grandissante et/ou deviennent obligatoires dans la sélection de fonds. A noter que depuis leur création, ce type de fonds n'affecte pas la rentabilité globale.

Est-ce que la baisse des marchés est derrière nous ou va perdurer ? Bien malin est celui qui pourra nous prédire cela et il est probablement déjà loin de toute préoccupation...mais existe-t-il ? En Mandarin, le mot crise se compose de deux idéogrammes : l'un (Wei) veut dire danger et l'autre (Ji) opportunité ! Chacun de nous y trouvera donc son compte...

Le seul moyen de se protéger à long terme d'un nouveau revers de marché est d'investir régulièrement dans la durée. Le lissage des versements est en effet un gage historique de performance.

Cependant, après toutes les mauvaises nouvelles et une guerre qui devra bien s'arrêter un jour, la forte baisse des marchés subie constitue déjà une opportunité dans certains secteurs.

Alors comment orienter nos investissements dans le contexte actuel ? Vers quels actifs se tourner ou arbitrer dans ce contexte d'inflation ?

Dans une optique court à moyen terme avec un risque limité, je pense qu'il faut revenir sur le marché du crédit aux entreprises après sa forte correction qui a fait bondir le rendement de 6 à 10% selon la notation de ces entreprises. On peut s'attendre à une petite hausse des taux de

défaut mais un portefeuille diversifié viendra amoindrir ce risque. Les fonds datés ou à échéance sont donc une bonne opportunité d'investissement en ce moment.

Dans une optique plus long terme, un retour progressif sur les actions ou secteurs qui ont le plus souffert comme les banques alors que ces dernières devraient bénéficier de taux plus hauts. Les technologiques ont fortement corrigé mais leurs valorisations étaient démesurées. Toujours dans la même optique de temps, continuer à investir dans l'immobilier avec des buts identifiés (revenus futurs, transmission/succession, valorisation LT..).

III) Stratégies à mettre en place.

Dans ce contexte, nous vous livrons quelques idées à mettre en place pour bénéficier du rebond des marchés toujours dans une optique patrimoniale.

1) Arbitrer une partie plus ou moins grande de son fonds en euros d'assurance-vie et PER ou du livret vers des supports plus risqués : ceux vus juste précédemment ou vers des produits structurés à capital garanti. En effet, la remontée des taux permet dorénavant d'investir sur des produits de ce type avec un rendement défini au départ ou une participation à la hausse d'un indice ou panier d'actions tout en ayant une garantie de capital (sauf défaut de l'émetteur). Beaucoup d'autres options sont possibles.

2) Abonder ou mettre en place des contrats d'assurance-vie afin de bénéficier au maximum des abattements légaux. Comme vous le savez chaque bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie dispose d'un abattement de 152.500 € puis d'une taxation de 20% de 152 501 à 852 500 euros (soit sur 700 000 euros) puis de 31,25 % au-delà. Les successions en ligne directe bénéficie d'un abattement de 100.000 € (sauf donation du même montant avant les 15 précédentes années) puis application du barème allant de 5 à 45% ! Le taux de 30% s'appliquant à partir de 552.324 €, il est important d'ajuster les montants versés sur son assurance-vie si l'on pense être concerné. D'autres stratégies très intéressantes peuvent également être mises en place pour préparer sa succession....

3) Avant la fin d'année on peut procéder à plusieurs opérations pour réduire la note fiscale de l'année prochaine tout en épargnant pour ses vieux jours. Tout d'abord dans une optique court terme, on peut encore trouver des opérations sérieuses en Girardin Industriel avec un taux de rendement de 12 à 14% (net d'impôt et de CSG !) pour une période inférieure à 1 an maintenant. Ces investissements rentrent dans le plafond global et le plafond particulier Girardin des niches fiscales.

Ensuite, on peut ouvrir ou abonder un PER (ou encore abonder PERP et Madelin) et décider selon son choix de déduire ses versements de son revenu imposable. Cela viendra s'imputer directement sur votre tranche marginale d'imposition et réduire en proportion votre impôt. Le disponible fiscal pour ces versements se trouve sur votre dernier avis d'imposition et il est mutualisable avec son conjoint.

Pour une optique un peu plus long terme (min 5 ans jusqu'à 8 ans), on signalera le cout de pouce supplémentaire avec la loi IR-PME pour tout investissement dans des FIP, FCPI ou investissement en direct dans les PME. Ce taux est porté à 25% de réduction d'impôt du montant investi avec des plafonds par souscription et cela rentre dans le plafonnement global des niches fiscales.

Enfin, on peut continuer à investir dans la forêt ou les vignes à travers les GFF et GFV. Les GFF cumulent plusieurs avantages fiscaux : réduction d'impôt de 25% loi IR-PME (ou loi DEFI à 18% pour le secondaire), transmission optimisée par le dispositif Monichon et exonération d'IFI. Cela s'inscrit dans un investissement long terme avec des rendements faibles mais dans une optique de plus-value, le bois ne cessant de s'apprécier depuis 20 ans.

4) Se garantir des revenus défiscalisés tout en transmettant.

Cela passe par la mise en place d'une SCI à l'IS qui s'endettera pour acheter des SCPI qui procurent un rendement régulier. La transmission aux enfants ne coûte alors presque rien en nue-propriété et les associés-gérants usufruitiers gardent la main sur les loyers encaissés. L'IFI est quasi inexistant et les revenus seront exonérés à court et long terme. Bref, un schéma idéal !

5) Versements volontaires sur PEE et PERECO

Pour tous ceux qui disposent d'un PEE et/ou d'un PERECO, il est rappelé que les plus-values sur versements volontaires (plafonnés à 25% de la rémunération brute et abondables) ne sont soumises qu'à 17,2 % de prélèvements sociaux contrairement à la quasi-totalité des plus-values. On peut donc aller au-delà du plafond d'abondement en restant dans la limite des 25%.

N'oubliez pas de verser pour bénéficier au maximum des abondements de votre entreprise et si vous n'avez pas encore de PEE/PERCO, il est toujours temps d'en ouvrir un (min 1 salarié) !

N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute information complémentaire et parlez-en autour de vous à des personnes concernées par telle ou telle problématique évoquée.

Enfin, je terminerai par une demande de recommandation auprès de vos contacts : si vous connaissez des relations qui sont sur le point de céder leur entreprise ou qui y réfléchissent, merci de me donner leurs coordonnées ou de donner les miennes. En effet, cela se prépare un peu à l'avance afin d'optimiser la cession que ce soit financièrement et patrimoniallement.

Même chose pour les entrepreneurs/entreprises qui souhaitent mettre en place un plan d'épargne salariale/retraite ou ceux qui en ont déjà un mais qui ne sont pas satisfaits des performances financières. Je compte sur vous...

Contactez-nous pour mettre en place vos idées et stratégies ou demander des solutions à :
contact@dianepatrimoine.com

Achévé le 19 octobre 2022